

# Coupe E-Rallye de Régularité de la FIA 2018/19

REGLEMENT SPORTIF

## 2018/19 FIA E-Rally Regularity Cup

SPORTING REGULATIONS

Interprétation du présent règlement

Le texte anglais fait foi et sera utilisé en cas de différend quant à son interprétation.

### 1. Dispositions générales

1.1 La FIA organise la Coupe E-Rallye de Régularité conformément à un calendrier d'épreuves approuvé par le CMSA, pour les détenteurs d'une Licence de Degré D conforme à l'Annexe L.

1.2. La Coupe E-Rallye **de Régularité** de la FIA est réservée uniquement aux véhicules électriques. Un véhicule électrique est défini par le fait que l'énergie mécanique pour créer le mouvement ne provient que d'un moteur électrique alimenté par une énergie électrique rechargeable stockée à bord **conformément à l'Article 2 du Règlement Technique**.

1.3 Une Coupe sera remise au pilote et au copilote vainqueurs courant à bord de véhicules conformes à l'Article 2 du Règlement Technique.

1.4 Une Coupe pour Constructeurs sera remise pour les véhicules conformes à l'Article 2 du Règlement Technique.

1.5 Ces pilotes/copilotes doivent être titulaires d'une licence pour pilote appropriée.

1.6 Le Règlement Particulier de chaque épreuve suivra le modèle standard établi par la FIA.

### 2. Catégories admises de véhicules

Tous les véhicules doivent être conformes au Règlement Technique.

Les Organisateurs sont libres d'inclure dans la même épreuve d'autres types de véhicules **comme les véhicules** hybrides et/ou ceux utilisant d'autres énergies renouvelables comme l'E85, le GNC, etc. Ces véhicules ne figureront cependant pas dans le classement **final** de la Coupe E-Rallye de Régularité de la FIA.

### 3. Roues et pneus

Voir Article 3.2 du Règlement Technique.

### 3.4. Principales caractéristiques des E-Rallyes de Régularité

Interpretation of these regulations

The English text is the final one and will be used in case of any dispute about its interpretation.

### 1. General provisions

1.1. The FIA organises the E-Rally Regularity Cup, following an event calendar approved by the WMSC, for holders of a Grade D Licence, as per Appendix L.

1.2. The FIA E-Rally **Regularity** Cup is open only to electric vehicles. An electric vehicle is defined by the fact that the mechanical energy to create the movement only comes from an electric engine fed by rechargeable electric energy stored on board **in conformity with Article 2 of the Technical Regulations**.

1.3. A Cup shall be awarded to the winning driver and co-driver using vehicles in conformity with Article 2 of the Technical Regulations.

1.4. A Manufacturers' Cup shall be awarded for vehicles in conformity with Article 2 of the Technical Regulations.

1.5. Drivers/co-drivers must be holders of an appropriate personal driver's licence.

1.6. The Supplementary Regulations of each event will follow the standard model established by the FIA.

### 2. Eligible categories of vehicles

All vehicles must be in conformity with **of** the Technical Regulations.

The **O**rganisers are free to include in the same event other types of **vehicles such as** hybrid vehicles and/or those using other renewable energies such as E85 and CNG. However, these vehicles will not be included in the **final** classification of the FIA E-Rally Regularity Cup.

### 3. Wheels and Tyres

See Article 3.2 in the Technical Regulations

### 3.4. Basic Characteristics **of** **Of** E-Rally Regularity

Un E-Rallye **de Régularité** de la FIA est une épreuve de tentative de conduite de régularité.

Les E-Rallyes ont pour objectif de promouvoir les nouvelles technologies automobiles conçues pour économiser de l'énergie et émettre les plus faibles quantités possibles de polluants et **gaz à effet de serre** de CO<sub>2</sub>. Ils visent également à encourager les pilotes à modifier leurs habitudes de conduite, la priorité étant accordée à la protection de l'environnement et à la durabilité du secteur des transports via l'utilisation de l'électricité comme source d'énergie de propulsion des véhicules.

La Coupe E-Rallye de Régularité de la FIA comprend deux domaines de compétition principaux et distinctifs, pour lesquels un classement **combiné cumulatif** est publié et soumis à la FIA. Les points de la Coupe FIA sont attribués sur cette base.

Un des principaux domaines de compétition pour lequel les points de la Coupe E-Rallye de Régularité de la FIA sont attribués consiste à évaluer est la capacité des concurrents à respecter avec précision le programme de l'épreuve dans son intégralité, tel que prévu par les Organisateurs et exprimé sous la forme de "temps idéaux" consécutifs pour le déplacement des voitures d'un contrôle horaire à l'autre. Toute arrivée "anticipée" ou "tardive" est pénalisée. L'autre principal domaine de compétition qui est également très important pour le classement général combiné final consiste à évaluer la capacité des équipages à effectuer toutes les spéciales de régularité à une(des) vitesse(s) constante(s), obligatoire(s), exacte(s), conformément à toutes les conditions imposées à cette fin dans le Règlement Particulier et ses Additifs.

Dans la pratique, les épreuves de la Coupe E-Rallye de Régularité de la FIA sont assez similaires aux rallyes sportifs bien connus (rallyes de vitesse) dans lesquels le même domaine de compétition pour le déplacement précis des véhicules d'un poste de contrôle horaire à l'autre existe également. La seule différence est qu'au lieu des "épreuves spéciales" de vitesse (contre la montre) des rallyes sportifs, des "spéciales de régularité" (en conformité avec la montre) sont disputées.

### **3 4.1. Caractéristiques des E-Rallyes de Régularité (ERR)**

Toutes les épreuves doivent être disputées sur au moins deux (2) jours et la longueur minimale de l'itinéraire total doit être de 250 km.

An FIA **Regularity** E-Rally is a Regularity Driving test event.

The purpose of E-Rallies is to promote the new technology of vehicles designed to conserve energy and to emit the smallest possible quantities of pollutants and **greenhouse gases**, CO<sub>2</sub>. It is also aimed at encouraging drivers to change their driving habits, giving priority to the protection of the environment and the sustainability of the transport sector through the use of electricity as their vehicle's propelling energy source.

In the FIA E-Rally Regularity Cup, there are two main, and distinctive, fields of competition for which a **combined cumulative** classification is published and submitted to the FIA. On the basis of this, the FIA Cup points are allocated.

One of the main fields of competition for which FIA E-Rally Regularity Cup points are allocated is the evaluation of the competitors' capability to respect accurately the time schedule of the whole event, as planned by the Organiser. This is expressed in the form of consecutive "ideal times" for the movement of the cars from one Time Control to the next Time Control. Any "early" or "late" arrival is penalised.

The other main field of competition, which is also very important for the final combined **General Classification**, is the evaluation of the crew's capability to drive through all the "Regularity Stages" at a steady and exact obligatory speed (or speeds), respecting all the terms imposed for this purpose by the Supplementary Regulations and its Bulletins.

In practice, the FIA E-Rally Regularity Cup events are quite similar to the well-known sporting rallies (speed rallies) in which the same field of competition for the accurate movement of the vehicles from one Time Control station to the next also exists. The only difference is that instead of the speed "**Special Stages**" (against the clock) found in sporting rallies, "**Regularity Stages**" (in conformity with the clock) are held.

### **3 4.1. Characteristics of E-Rally Regularity (ERR)**

All events must last a minimum of two (2) days, and the minimum distance of the total itinerary must be 250 km.

Au moins 6 spéciales de régularité d'une longueur totale minimale de 100 km devraient être incluses dans toute l'épreuve.

At least **six** Regularity Stages with a total minimum distance of 100 km should be included in the whole event.

Il devrait y avoir ~~au moins 4~~ **un ou plusieurs contrôles** de régularité secrets sur chaque Spéciale de Régularité ~~et au moins 12 contrôles de régularité secrets sur l'ensemble de l'épreuve.~~

There should be ~~at least 4~~ **one or more** secret regularity ~~control~~ **controls** on each Regularity Stage ~~and at least 12 secret regularity controls throughout the entire event.~~

La vitesse moyenne des tests de régularité sera établie par rapport à la vitesse maximale autorisée pour cet itinéraire.

The average speed of the regularity tests shall be defined in relation to the maximum speed allowed for that specific itinerary.

Etant donné l'autonomie limitée des véhicules électriques, il est fortement conseillé aux Organisateurs de planifier l'itinéraire de l'épreuve de sorte que celui-ci puisse être couvert par tous les participants.

Considering the limited autonomy of electric vehicles, the **Organisers** ~~planning the itinerary of the event~~ are strongly advised to ~~do this~~ **plan the itinerary of the event** in such a way that it can be covered by all participants.

La distance maximale suggérée de l'itinéraire entre deux bornes de recharge doit être ~~comprise entre 40 et 120~~ **de 150** km selon le terrain, le climat et les types de véhicules électriques participant.

The suggested maximum distance of the itinerary between two recharging points is ~~40 to 120~~ **150** km, ~~taking into consideration~~ depending on the terrain, the climate and the types of electric vehicles taking part.

Le temps alloué à la recharge intermédiaire doit être d'au moins 4 heures, excepté dans les cas où la distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée de l'étape ou du secteur est inférieure à 40 km.

The time available for intermediate recharging must be at least 4 hours, except in cases where the remaining distance up to the finish of the leg or sector is less than 40 km.

Des informations détaillées sur **l'équipement et la procédure de recharge figurent dans le Règlement Technique.**

Detailed information about **equipment and the procedure for recharging is described in the Technical Regulations.**

~~le nombre de prises disponibles ;  
le type de courant et d'énergie fournie ;  
le type et la photo des prises disponibles ; et  
toute autre information importante concernant les bornes de recharge ; doivent être disponibles pour tous les concurrents dès l'ouverture des engagements et également être distribuées lors des vérifications administratives avant le départ de l'épreuve.~~

~~number of plugs available ;  
type of current and energy supplied ;  
type and picture of the sockets available ; and  
any other important information regarding the recharging points must be available to all competitors from the moment the entries are open, and must also be distributed during the Administrative Checks before the start of the event.~~

**La recharge peut également être effectuée par les concurrents, sur certaines parties de l'itinéraire, à des stations de recharge publiques, si l'Organisateur le décide. Si ce mode de recharge est utilisé, l'itinéraire est obligatoire uniquement pour les contrôles horaires et les spéciales de régularité où la consommation est mesurée.**

**Alternatively, recharging can be carried out by the competitors at public recharging stations, in certain parts of the itinerary, if the Organiser decides so. If this way of recharging is employed, the itinerary is only compulsory for the time controls and the Regularity Stages where consumption is measured.**

**La recharge doit être effectuée à partir du réseau et non depuis un générateur indépendant.**

**Recharging must be done from the grid and not from an independent generator.**

### **Le mode de recharge doit être déclaré dans le Règlement Particulier.**

Le tracé détaillé de l'épreuve, les distances exactes d'un contrôle horaire à l'autre et les temps idéaux correspondants, les points de départ exacts et les points d'arrivée des spéciales de régularité et la vitesse constante obligatoire pour chacune d'elles ainsi que l'emplacement de la zone de regroupement et du Parc Fermé sont tous clairement indiqués dans le Road Book de l'épreuve, dans lequel figure également l'itinéraire obligatoire à suivre par les concurrents. Le Road Book de l'épreuve devrait être considéré comme une annexe au Règlement Particulier.

Toute déviation délibérée et avérée par rapport à l'itinéraire tel qu'indiqué dans le Road Book sera pénalisée ~~entraînera l'exclusion de l'épreuve.~~

Les distances indiquées dans le Road Book sont considérées précises et correctes et aucune réclamation concernant cette précision ne sera admise.

### **3 4.2. Etalonnage des mesureurs de distance**

Un secteur de liaison spécifique d'une longueur comprise entre 3 et 8 km, dûment préparé et marqué, sera mis à la disposition des participants, avec le Road Book, aux seules fins de l'étalonnage précis de leurs mesureurs de distance, afin de les aligner sur l'appareil de mesure des distances utilisé par les Organisateurs lors de la prise de mesures pour le Road Book.

### **3 4.3. Procédure de départ**

L'ordre de départ suivra la liste de départ publiée sur le panneau d'affichage officiel. Les voitures prendront le départ à une minute d'intervalle.

Les résultats provisoires non officiels ~~seront~~ **peuvent être** publiés à la fin de la première étape. L'ordre de départ de la deuxième étape peut être modifié en fonction de l'ordre des résultats après la première étape. La possibilité de modifier l'ordre de départ doit être indiquée dans le Règlement Particulier.

### **L'ordre de départ et l'horaire de l'étape suivante seront publiés sur le panneau d'affichage officiel.**

### **3 4.4. Publication des résultats**

~~Les résultats provisoires, officiels et finaux seront publiés sur le panneau d'affichage officiel à la fin de l'épreuve, comme mentionné dans le programme. En outre, les résultats pourront également être publiés sur Internet. Les résultats~~

### **The recharging method must be stated in the Supplementary Regulations.**

The detailed layout of the event, the exact distances from Time Control to Time Control and the corresponding ideal times, the exact starting points and finishing points of the Regularity Stages and the obligatory steady speed for each one of them, as well the locations of the Regrouping area and Parc Fermé, will be clearly indicated in the Road Book of the event, in which the obligatory itinerary roads to be followed by the competitors must also be indicated. The Road Book of the event should be considered as an appendix to the Supplementary Regulations.

Any deliberate and proven deviation from the itinerary as it is indicated in the Road Book will be penalised ~~by exclusion from the event.~~

The distances indicated in the Road Book are considered accurate and correct and no protest may be lodged against this accuracy.

### **3 4.2. Calibration of the Distance Meters**

A specific road section of a length between 3 km and 8 km, suitably prepared and marked, is provided to participants, together with the Road Book, for the sole purpose of accurately calibrating their distance meters, in order to bring themselves into line with the distance meter used by the Organisers during the Road Book measurements.

### **3 4.3. Starting procedure**

The starting sequence will follow the starting list published on the official notice board. The cars will start at one-minute intervals.

Preliminary unofficial results ~~will~~ **can** be published at the end of the first leg. The starting sequence on the second leg can be changed to the order of results after the first leg. The possibility to change starting sequence must then be published in the Supplementary Regulations.

### **The starting order and time for the next leg will be published on the official notice board.**

### **3 4.4. Publishing of results**

~~Provisional, Official and Final results will be published on the official notice board at the end of the event, as mentioned in the programme. In addition, results can also be published on the internet. The results published on the internet will~~

publiés sur Internet seront ceux publiés sur le panneau d'affichage officiel en même temps ou ultérieurement.

be those published on the official notice board at the same time or later.

**Les résultats provisoires, officiels et finaux seront publiés sur le panneau d'affichage officiel à la fin de l'épreuve comme mentionné dans le programme. En outre, les résultats pourront également être publiés sur Internet. Les résultats publiés sur Internet seront uniquement ceux publiés sur le panneau d'affichage officiel, signés par le Directeur de Course, en même temps ou ultérieurement.**

**Provisional, official and final results will be published on the official notice board at the end of the event, as mentioned in the programme. In addition, results can be published on the Internet. Only the results published on the official notice board, signed by the clerk of the course, will be published on the Internet, at the same time or later.**

### **3 4.5. Carnet de contrôle**

Au départ du Rallye, chaque équipage recevra un carnet de contrôle sur lequel figureront les temps impartis pour parcourir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs. Ce carnet sera rendu aux Organisateurs à la fin de la première étape et un nouveau carnet de contrôle sera remis au départ de la deuxième étape suivante. A la fin de la dernière étape, laquelle il sera rendu aux Organisateurs. Le carnet de contrôle est considéré comme une Annexe au Règlement.

### **3 4.5. Time Card**

At the start of the Rally, each crew will receive a Time Card showing the times allowed to cover the distance between two consecutive Time Controls. This card will be returned to the Organisers at the end of the first leg and a new time card will be handed out at the start of the next second leg. At the end of the last leg which it will be finally returned to the Organisers. The Time Card is considered as an Appendix to the Regulations.

L'équipage est seul responsable de son carnet de contrôle.

Each crew is solely responsible for its Time Card.

Le carnet de contrôle doit être disponible pour inspection sur demande, plus particulièrement aux postes de contrôle où il devra être présenté personnellement par un membre de l'équipage pour être visé.

The Time Card must be made available for inspection on demand, especially at control posts, where it must be presented in person by a member of the crew for stamping.

A moins d'être approuvée par le commissaire compétent, toute rectification ou toute modification apportée sur le carnet de contrôle ainsi que sa perte seront pénalisées.

Losing the Time Card, or any correction of, or amendment to it, unless otherwise approved by the appropriate marshal, will be penalised.

Les points de contrôle de départ des spéciales de régularité doivent correspondre correspondent aux informations contenues dans le Road Book carnet de contrôle.

The Regularity Stages starting Control Points must correspond to the information contained in the Road Book Time Card.

L'équipage est seul responsable de la présentation du carnet de contrôle aux différents contrôles ainsi que de la vérification de l'exactitude des pointages effectués par les commissaires préposés au contrôle horaire dans le carnet de contrôle.

The crew has the sole responsibility for submitting the Time Card at the various controls and checking the accuracy of the timing stamps administered by the Time Control marshals on the Time Card.

Tout défaut de présentation, et donc de pointage, à un poste de contrôle horaire, un poste de contrôle horaire d'un regroupement, un poste de contrôle horaire d'arrivée d'étape ou un poste de contrôle de passage sera pénalisé.

Failure to get a stamp from a Time Control station, a Regrouping Time Control station, a Time Control station at the finish of a leg, or in a Passage Control Station, will be penalised.

Il incombe donc à l'équipage de présenter son carnet de contrôle aux commissaires au bon moment et de vérifier que l'heure y a été correctement inscrite.

It is therefore up to the crew to submit its Time Card to the marshals at the correct time and to check that the time has been entered correctly.

Le commissaire de poste est la seule personne autorisée à inscrire l'heure sur le carnet de contrôle, manuellement ou au moyen d'un tampon.

The post marshal is the only person permitted to enter the time on the Time Card and this must be done by hand or with a stamp.

#### **3 4.6. Circulation**

L'épreuve aura lieu sur des routes ouvertes à la circulation. Si certaines sections de l'itinéraire passent par des routes fermées à la circulation, une mention spécifique figurera dans le Road Book. Les concurrents devront rouler strictement sur les routes indiquées dans le Road Book en respectant le code de la route, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à **la disqualification** l'exclusion de l'épreuve.

#### **3 4.6. Traffic**

The event will take place on roads open to normal traffic. If some sections of the itinerary use roads closed to normal traffic, a specific mention of this will be made in the Road Book. Competitors will have to run exclusively on the roads indicated in the Road Book and must respect the traffic code regulations on pain of a penalty, which may go as far as **disqualification** exclusion from the event.

#### **3 4.7. Embouteillages, accidents, obstructions**

En cas d'embouteillages, d'accidents ou d'obstructions sur les routes, les participants les contourneront par leurs propres moyens dans le respect du code de la route et il n'y aura aucune période de neutralisation pour ce type d'incident.

#### **3 4.7. Traffic jams, accidents, obstructions**

Any bottlenecks, accidents or obstructions on the roads must be overcome by the participants by their own means, with full respect of the traffic rules, and there will not be any neutralisation time period for this kind of incident.

#### **3 4.8. Réparations**

Les réparations peuvent être autorisées soit à tout moment pendant le rallye soit uniquement dans les zones restreintes. Ces informations figurent dans le Règlement Particulier. Les réparations ne sont pas autorisées dans le Parc Fermé **mais des réparations pour raisons de sécurité peuvent être effectuées sous la supervision d'un commissaire technique sur autorisation du Directeur de Course**. Le non-respect des conditions de réparation sera pénalisé.

#### **3 4.8. Repairs**

Repairs can be allowed either at any time throughout the rally or only in restricted areas. This information is mentioned in the Supplementary Regulations. Repairs are not allowed in the Parc Fermé **but repairs for safety reasons can be made under the supervision of a scrutineer with the permission of the Clerk of the Course**. Non-compliance with repair conditions will be penalised.

#### **3 4.9 Comportement anti-sportif et déloyal**

Sous peine de pénalité, pouvant aller jusqu'à **la disqualification** l'exclusion de l'épreuve, il est interdit aux équipages de :

#### **3 4.9. Unsportsmanlike and unfair behaviour**

At the risk of a penalty, which may go as far as **disqualification** exclusion from the event, crews are prohibited from:

- bloquer intentionnellement le passage des voitures de compétition ou de les empêcher de dépasser ; et/ou
- se comporter d'une manière incompatible avec l'esprit sportif ou déloyale ;
- de recevoir de l'extérieur des informations sur l'emplacement des contrôles secrets sur une Spéciale de Régularité.

- deliberately blocking the passage of competing cars or preventing them from overtaking; and/or
- behaving in an unsportsmanlike or unfair manner.
- receiving external help on the positions of the secret controls in a Regularity Stage.

Ceci s'applique aux équipages ainsi qu'à leurs équipes d'assistance.

This applies to the crews and their service teams.

**La disqualification** l'exclusion est prononcée

**Disqualification** Exclusion is declared by the

par les Commissaires Sportifs sur proposition du Directeur de Course.

### 3 4.10. Parc Fermé

Chaque voiture doit entrer dans le Parc Fermé peu de temps après les contrôles administratifs et techniques. L'emplacement du Parc Fermé est précisé dans les documents remis par l'Organisateur.

Toutes les voitures doivent rester dans le Parc Fermé jusqu'au départ de la course.

Si, **pour une raison impérative**, une voiture doit quitter le Parc Fermé avant le départ de la course, elle pourra le faire avec l'accord du Directeur de Course.

Une voiture qui quitte le Parc Fermé sans cet accord se verra infliger une pénalité pouvant aller jusqu'à **la disqualification** ~~l'exclusion~~ de la course.

Les nuits entre les étapes quotidiennes, les voitures resteront dans le Parc Fermé dans lequel elles entreront dès qu'elles terminent une étape.

Après ~~la première~~ **une** étape et **lors d'un regroupement**, un équipage a 15 minutes pour quitter le Parc Fermé.

Un équipage est autorisé à entrer dans le Parc Fermé pour ~~la deuxième~~ **l'étape suivante** 15 minutes avant son heure de départ comme indiqué sur la liste de départ figurant sur le panneau d'affichage officiel.

Dans le Parc Fermé, les voitures demeureront fermées et sous la supervision des Organisateurs.

Les Organisateurs devraient être informés de toute réparation nécessaire et les commissaires superviseront les travaux de réparation ; une fois ceux-ci achevés, la voiture sera à nouveau fermée.

Ceci vaut également après l'arrivée des véhicules à l'issue de la dernière étape quotidienne, qui est d'ordinaire également l'arrivée de l'épreuve.

Après leur arrivée à l'issue de l'épreuve, les véhicules demeureront dans le Parc Fermé sous la supervision des Organisateurs tant que le délai de 30 minutes pour la présentation d'une réclamation n'aura pas expiré.

Seuls les Commissaires Sportifs sont autorisés à déclarer le Parc Fermé terminé et à libérer les

stewards after a proposal from the Clerk of the Course.

### 3 4.10. Parc Fermé

Every car has to enter the Parc Fermé soon after administrative and technical checks. Location of the Parc Fermé is detailed in documents handed out by **the** Organiser.

All cars have to stay in the Parc Fermé until the start of the race.

~~In~~ **if, for a compelling reason**, ~~the event that~~ a car has to leave the Parc Fermé before the start of the race, it has to be with the agreement or the Clerk of the Course.

A car that leaves the Parc Fermé without this agreement will be penalised, which may go as far as **disqualification** ~~exclusion~~ from the race.

During the overnight stay between the daily legs, the cars will remain in the Parc Fermé, which they will enter as soon as they finish a leg.

After ~~the first~~ **a** leg **and in a regrouping**, a crew has 15 minutes to leave the Parc Fermé.

A crew is allowed to enter the Parc Fermé for the ~~second~~ **next** leg 15 minutes before the starting time indicated on the starting list posted on the official notice board.

In the Parc Fermé, the cars will remain locked and under the supervision of the Organisers.

Should any repairs be necessary, the Organisers must be notified and the marshals will supervise the repair work, upon the completion of which the car will again be locked.

This also occurs after the arrival of the vehicles at the finish of the last daily leg, which is usually also the end of the event.

After the arrival of the cars at the finish of the event, they will remain in the Parc Fermé under the supervision of the Organisers until the 30-minute time period for submitting protests has expired.

Only the Stewards are authorised to declare the Parc Fermé over and release the vehicles.

véhicules.

### **3 4.11 Retard maximum à un contrôle horaire**

Le retard maximum autorisé pour qu'un véhicule se présente à un contrôle horaire est de trente (30) minutes plus tard que son heure idéale.

Ce retard total vaut pour chaque étape quotidienne.

Toute voiture se présentant une minute plus tard que son retard maximum autorisé est considérée comme ayant trouvé le poste de contrôle fermé et est par conséquent pénalisée.

Il convient de préciser très clairement que toute minute de retard à un contrôle horaire réduit d'une minute le retard maximum autorisé pour tous les autres contrôles horaires restants de la même étape. Par exemple, un retard de 2 minutes au contrôle horaire 2, un retard de 1 minute au contrôle horaire 4 et un retard de 3 minutes au contrôle horaire 7 signifient que pour tous les contrôles horaires restants, de la même étape quotidienne, le retard total maximum autorisé n'est plus que de 24 minutes,  $2+1+3 = 6$  minutes ayant été déduites des 30 minutes initiales.

### **4 5. Pour la protection de l'environnement naturel**

Toute personne impliquée dans une épreuve E-Rallye de Régularité est tenue de démontrer que la protection de l'environnement est au cœur de ses préoccupations, évitant dès lors tout acte ou toute omission susceptible d'une quelconque manière de mettre en péril ou de contaminer les zones avoisinantes ou de générer du bruit inutilement.

Les précautions à prendre sont notamment les suivantes :

- Etudier et réduire l'impact sur l'environnement lors d'une épreuve E-Rallye de Régularité, avant, pendant et après son déroulement. Les activités secondaires sont également concernées.
- Utiliser, dans la mesure du possible, des produits porteurs du label écologique pour toutes les activités.
- Avant de participer à l'épreuve, planifier les modalités d'action afin de prévenir les accidents environnementaux.
- Les Organisateurs, les commissaires et les participants sont priés de ne pas jeter ni laisser le long de l'itinéraire des objets ou du matériel tels que bouteilles ou emballages en métal ou en plastique, restes de nourriture,

### **3 4.11. Maximum permitted delay in a Time Control**

The maximum total permitted delay for a vehicle to be present at a Time Control station is thirty (30) minutes later than its ideal time.

This total delay is referred to in each daily leg.

Any car passing one minute more than this maximum total permitted delay is considered as having arrived after the closing of the Time Control station and, consequently, will be penalised.

It is necessary to make absolutely clear that every minute of delay at one Time Control station will reduce by one minute the maximum total permitted delay for all the remaining Time Control stations of the same daily leg. For example, a delay of 2 minutes at Time Control 2, plus a delay of 1 minute at Time Control 4, plus a delay of 3 minutes at Time Control 7 means that for all the remaining Time Controls of the same daily leg, the maximum total permitted delay is now only 24 minutes because the initial 30 minutes have already been reduced by  $2+1+3 = 6$  minutes.

### **4 5. For the protection of the natural environment:**

All persons involved in an E-Rally Regularity event are required to demonstrate their strong commitment to environmental protection by avoiding acts or omissions which would in any way disrupt or contaminate the surrounding areas or generate unnecessary noise.

Precautions to be taken include the following:

- Consider, and reduce, the environmental impact when involved in an E-Rally Regularity event before, during and after the event. This also includes ancillary activities.
- Use eco-labelled products in all activities, if possible.
- Before taking part, plan how to act to prevent environmental accidents.
- Organisers, marshals and participants should not throw away or leave on site any objects or materials, such as bottles, metal, plastic packaging materials, leftover food, spare tyres, old spares, etc., along the entire



pneus de secours, vieilles pièces de rechange, etc. La règle consiste à laisser les espaces que l'on quitte ou dans lesquels on se trouve plus propres qu'on ne les a trouvés.

- Il convient d'éviter de générer du bruit en accélérant ou freinant brusquement ou en klaxonnant inutilement.
- La pollution des espaces alentours avec des liquides de toute nature, tels que huiles, carburants, etc. lors des opérations de ravitaillement et de réparation des véhicules est totalement interdite.
- Tous les véhicules devraient respecter strictement la législation concernant les normes de bruit en vigueur dans le pays de l'épreuve.
- Le personnel préposé aux stations de contrôle horaire ou aux stations de contrôle de passage devrait disposer d'une quantité suffisante de sacs de collecte des déchets et, lorsqu'il quitte les lieux, ne pas laisser d'objets ou de matériel utilisé dans le cadre de ses fonctions, tels que bandes d'étiquetage, plaques, matériel auxiliaire de tout type, déchets alimentaires et emballages.
- Dans les zones de regroupement, une attention particulière devrait être accordée au maintien de la propreté des espaces et à la collecte des déchets. Dans ces espaces en particulier, la règle qui veut que les lieux soient laissés plus propres qu'à l'arrivée devrait être strictement appliquée.
- Tous les carburants ou liquides nocifs pour l'environnement qui pourraient avoir fui durant les opérations de ravitaillement et de réparation des véhicules doivent être recueillis dans un récipient approprié et l'espace pollué nettoyé avec soin.
- Le tri des déchets est obligatoire.

### **5.6. Spéciales de régularité, postes de contrôle horaire et points de pénalité**

Les spéciales de régularité sont indiquées dans le Road Book et sont placées le long de certains secteurs de liaison de l'itinéraire, entre deux postes de contrôle horaire consécutifs. Elles auront lieu sur des routes ouvertes à la circulation. Selon le programme de course, les spéciales de régularité peuvent également avoir lieu sur des routes fermées, par exemple un circuit.

Les équipages doivent couvrir la longueur totale de chaque Spéciale de Régularité en conduisant leur véhicule à une(des) vitesse(s) "constante(s)" imposée(s) par les Organisateurs. Dans le cas où, pour une raison quelconque, cette vitesse doit être réduite ou si un arrêt momentané doit être effectué, ces pertes doivent être récupérées dès

l'itinéraire de l'événement. La règle générale est l'obligation de laisser les espaces utilisés plus propres qu'ils ne l'étaient à l'arrivée.

- Avoid making unnecessary noise by sudden acceleration or hard braking or by using the horn of the car unnecessarily.
- The pollution of the spaces from liquids of any kind, such as oils, fuels, etc. when refuelling and during any vehicle repairs, is strictly prohibited.
- All vehicles should adhere strictly to the legislation regarding noise standards in force in the country of the event.
- The personnel manning the Time Control stations or Passage Control stations should have a sufficient number of waste collection bags and, on their departure from the point of operation, should not leave behind any object or material used for the execution of their duties, such as labelling strips, plates, all kinds of auxiliary materials, and food waste and packaging.
- In the Regrouping Areas, particular attention should be paid to maintaining the cleanliness of the space and collecting rubbish. In these spaces specifically, the rule of leaving the spaces used cleaner than they were upon arrival should be strictly applied.
- Any environmentally harmful liquids or fuels that may have leaked during the refuelling and repair of the vehicles must be collected in a suitable container and the polluted space cleaned with care.
- Waste separation is mandatory.

### **5.6. Regularity Stages, Time Control Stations and Penalty Points**

The Regularity Stages are indicated in the Road Book and are located along some of the itinerary road sections, between two consecutive Time Control stations. These will take place on roads that are open to public traffic. Depending on the race programme, Regularity Stages can also take place on closed roads, for example a circuit.

The crews must cover the total length of each Regularity Stage, driving their vehicles at a "steady" speed (or speeds) imposed by the Organisers. In cases in which, for some reason, this speed has to be reduced or a momentary stop has to be made, these losses must be recovered as soon as possible, without breaching

que possible, sans commettre d'infraction aux règles de la circulation, et leur vitesse moyenne doit être ramenée au niveau exact de la vitesse "constante" imposée.

Le point de départ et le point d'arrivée de chaque Spéciale de Régularité seront clairement signalés dans le Road Book (également à l'aide de coordonnées GPS) dans lequel les distances exactes entre ces points sont également indiqués. En outre, l'emplacement de ces points **devra** **pourra** également être indiqué sur le bord de la route, au moyen de panneaux FIA standardisés.

La procédure de départ est définie par l'Organisateur dans le Règlement **P**articulier. L'ordre de départ peut être manuel ou automatique (départ automatique).

Un ou plusieurs points intermédiaires secrets de contrôle horaire seront situés le long de chaque Spéciale de Régularité et la précision du chronométrage pour le calcul de la vitesse moyenne atteinte sera d'au moins 1/10<sup>ème</sup> de seconde. Sur la base de la distance exacte qui sépare ces points de contrôle horaire secrets et des relevés horaires correspondants des passages des véhicules, la vitesse moyenne atteinte sera calculée soit entre les points de contrôle horaire, soit du point de départ de la Spéciale de Régularité jusqu'à chacun d'entre eux. Tout écart par rapport à la vitesse "constante" obligatoire sera pénalisé conformément au barème des pénalités ci-après.

Les distances exactes entre les points de départ des spéciales de régularité et les points de contrôle horaire secrets correspondants doivent être inscrites dans un document confidentiel, dont une copie sera remise par le Directeur de Course au Président du Collège des Commissaires Sportifs, avant le début de chaque étape quotidienne. Sur la base de ce document et des imprimés des contrôles horaires secrets, tout différend concernant l'exactitude des pénalités imposées peut être réglé par les Commissaires Sportifs.

~~Le planning de l'épreuve doit prévoir un système selon lequel~~ Les entrées des véhicules sur les spéciales de régularité **sont** ~~devraient être~~ réglementées en fonction d'intervalles de temps égaux d'un véhicule à l'autre, ~~allant~~ **Les intervalles vont** de 30 secondes à 2 minutes.

Les chronomètres embarqués et autres instruments semblables, ainsi que tout type d'appareil GPS, sont autorisés.

the traffic rules, and their average speed must be brought back to the exact level of the imposed "steady" speed.

The starting and finishing points of each Regularity Stage are clearly marked in the Road Book (also with GPS coordinates) in which the exact distances between these points are also indicated. Additionally the location of these points **shall** **could** also be marked on the roadside by means of standardised FIA signs.

The starting procedure is defined by the Organiser in the Supplementary Regulations. The starting order can be manual or automatic (auto-start).

One or more intermediate secret Timing Control points will be located along each Regularity Stage, and the timing accuracy for the calculation of the achieved average speed will be 1/10 of a second. On the basis of the exact distance that separates these secret Timing Control points and the corresponding time readings of the vehicle "passings", the achieved average speed will be calculated, either between the Timing Control points or from the starting point of the Regularity Stage up to each one of them. Any divergence from the obligatory "steady" speed will be penalised in accordance with the penalty scale below.

The exact distances between the starting points of the Regularity Stages and the corresponding secret Timing Control points must be listed in a confidential document, a copy of which will be handed over by the Clerk of the Course to the Chairman of the Panel of Stewards before the start of every daily leg. On the basis of this document, and of the secret Timing Control print-outs, any dispute regarding the accuracy of the imposed penalties can be settled by the Stewards.

~~The planning of the event must provide a system according to which the~~ entries of the participating vehicles into Regularity Stages **are** ~~should be~~ regulated in equal time **intervals** from one vehicle to the next. **The time intervals range** ~~ranging~~ from 30 seconds to 2 minutes.

On-board chronometers and other similar instruments, along with all types of GPS devices, are permitted.

Le départ de l'épreuve sera donné **devant le CH 1** à l'aide du drapeau de départ au concurrent occupant la première place sur la liste de départ figurant sur le panneau d'affichage officiel, ~~devant le poste de contrôle horaire n° 1 (Contrôle Horaire 1)~~. Tous les autres concurrents suivront la première voiture à une minute d'intervalle.

Les véhicules participants se rendront d'un contrôle horaire à l'autre en suivant strictement l'itinéraire indiqué dans le Road Book. Tous les contrôles horaires ~~doivent être~~ **sont** indiqués dans le Road Book et également sur place au moyen de panneaux standardisés approuvés par la FIA. Le temps d'arrêt dans toute zone de contrôle horaire est limité au temps nécessaire pour effectuer les opérations de contrôle. Les contrôles horaires ~~doivent être~~ **sont** opérationnels ~~au moins~~ 30 minutes avant l'heure prévue pour l'arrivée de la première voiture. Sauf décision contraire du Directeur de Course, ils cesseront de fonctionner après l'heure d'arrivée prévue de la dernière voiture plus **30 60** minutes, délai maximum total admissible.

**Si toutes les voitures ont passé le contrôle horaire, celui-ci peut être fermé plus tôt.**

La procédure de pointage commence au moment où les voitures passent le panneau d'entrée de la zone de contrôle horaire. Entre le panneau d'entrée de la zone de contrôle horaire et l'emplacement du poste de contrôle, il est interdit à la voiture de s'arrêter ou d'être conduite à une vitesse anormalement lente. Le chronométrage réel et son enregistrement sur le carnet de contrôle correspondent au moment exact où le carnet de contrôle est remis par l'équipage aux commissaires du poste de contrôle horaire. Pour zéro (0) point de pénalité routière, ce moment doit correspondre à la minute exacte du temps cible ~~ou à la minute précédente~~. Par exemple, si l'heure d'arrivée cible est 11h34, le carnet de contrôle doit être remis aux commissaires à tout moment entre 11h**33.34.0100**s et 11h34m59s. Dans le cas contraire, le concurrent recevra des points de pénalité routière pour une arrivée anticipée équivalant à soixante (60) points de pénalité par minute ou fraction de minute. Pour une arrivée tardive équivalant à dix (10) points de pénalité par minute ou fraction de minute. Lorsqu'un contrôle horaire est suivi d'un contrôle de départ pour une "Spéciale de Régularité", la procédure suivante est appliquée : le commissaire préposé au contrôle horaire inscrit dans le carnet de contrôle l'heure d'arrivée de la voiture au poste de contrôle horaire et également l'heure de départ "provisoire" de la "Spéciale de

The event will be started **in front of TC1** by the starting flag signal given to the competitor in first place on the starting list posted on the official notice board, ~~in front of Time Control No. 1 station (Time Control 1)~~. All other competitors will follow the first car, starting at one-minute intervals.

The participating vehicles will move from one Time Control to the next Time Control strictly following the itinerary indicated in the Road Book. All Time Controls ~~are~~ **shall be** indicated in the Road Book and also at the actual position by FIA-approved standardised signs. The stopping time within any Time Control area is limited to the time needed to carry out the control operations. Time Controls ~~are~~ **shall be** ready to function ~~at least~~ 30 minutes before the scheduled time of the arrival of the first car. Unless the Clerk of the Course decides otherwise, they will cease operating after the scheduled time of the arrival of the last car plus **30 60** minutes, which is the maximum total permissible delay.

**The Time Control can close earlier if all cars have passed.**

The check-in procedure begins at the precise moment the cars pass the Time Control area entry sign. Between the Time Control area entry sign and the location of the control post, the car is forbidden to stop or to be driven at an abnormally slow speed. The actual timing and its recording on the Time Card corresponds to the exact moment at which the Time Card is handed by the crew to the Time Control station marshals. For zero (0) road penalty points, this moment must correspond to the exact minute of the target time ~~or to the minute preceding it~~. For example, if the target arrival time is 11 hr 34 min, the Time Card must be given to the marshals at any time between 11.**34.33.0100** and 11.34.59. Outside these times, the competitor will receive road penalty points equal to sixty (60) penalty points per minute or fraction of a minute for early arrival and ten (10) penalty points per minute or fraction of a minute for late arrival. When a Time Control is followed by a start control for a "Regularity Stage", the following procedure shall be applied: the Time Control marshal will enter on the Time Card the arrival check-in time of the car to the Time Control station and also the "provisional" start time for the "Regularity Stage", which is at least one minute after the arrival check-in time.

Régularité" qui doit être, au moins, une minute après l'heure d'arrivée.

Lorsque deux ou plusieurs voitures arrivent à un poste de contrôle horaire à la même minute, leurs heures de départ provisoires pour "la Spéciale de Régularité" suivent une séquence d'intervalles d'une minute, selon leur ordre d'arrivée au contrôle horaire. Après avoir terminé la procédure du contrôle horaire, chaque véhicule doit être conduit jusqu'au point où le commissaire préposé au départ de la "Spéciale de Régularité" est situé. A cet endroit, la voiture recevra le signal de départ au moment même où débute la minute de son heure de départ "provisoire". Si nécessaire, le commissaire préposé au départ peut modifier cette heure de départ "provisoire" et une nouvelle heure de départ peut être inscrite dans le carnet de contrôle, le commissaire préposé au départ devant l'approuver par émargement. Par exemple, si l'heure de départ "provisoire" inscrite pour la Spéciale de Régularité est 11h32m, le commissaire préposé au départ donnera le signal de départ exactement à 11h32m00s. Dans le cas où un obstacle imprévu rendrait le départ de la voiture difficile ou dangereux à ce moment, le commissaire préposé au départ le donnera la minute suivante, c'est-à-dire à 11h33m00 (ou plus tard), en notant son approbation dans le carnet de contrôle, et donnera le signal de départ exactement à cette nouvelle heure. La voiture doit partir immédiatement et atteindre dès que **légalement** possible la vitesse "constante" imposée pour cette Spéciale de Régularité ; par la suite, la voiture doit rouler en conservant cette vitesse constante jusqu'à la fin de la "Spéciale de Régularité", comme indiqué dans le Road Book et sur le bord de la route à l'aide des panneaux de signalisation approuvés par la FIA.

D'autres emplacements peuvent être autorisés pour les points de départ des spéciales de régularité, à condition que les Organismes les décrivent en détail dans le Règlement **Particulier ou moyennant notification supplémentaire**.

#### **6 7. Tableau des pénalités**

- Pour chaque écart d'un dixième (1/10) de seconde par rapport au temps correct calculé nécessaire à la voiture pour se rendre d'un point de contrôle horaire de régularité à l'autre de la Spéciale de Régularité : Un (1) point de pénalité (Art. **5 5**).
- Arrivée anticipée à un poste de contrôle horaire - pour chaque minute ou fraction de minute : Soixante (60) points de pénalité (Art. **5 5**).
- Arrivée tardive à un poste de contrôle horaire - pour chaque minute ou fraction de minute :

Where two or more cars arrive at a Time Control station in the same minute, their provisional start times for the "Regularity Stage" will follow a sequence of one-minute intervals, in the order of their arrival in the Time Control. Having completed the Time Control procedure, each car must be driven to the point where the starting marshal for the "Regularity Stage" is located. At this point, the car will receive the starting signal at the exact moment that the minute of its "provisional" starting time begins. If necessary, the starting marshal can change this "provisional" starting time and a new starting time can be entered on the Time Card, endorsed by the starting marshal's signature. For example, if the entered "provisional" starting time for the Regularity Stage is 11 hr 32 min, the starting marshal will give the starting signal at exactly 11:32:00. Should an unforeseen event make the car's start difficult or dangerous at this moment, the starting marshal will change it to the next minute, i.e. 11:33:00 (or later), making an endorsement on the Time Card, and will give the starting signal exactly at this new time. The car must depart immediately and as soon as **legally** possible it must reach the "steady" speed imposed for that particular Regularity Stage following which the car must move continuously, keeping this speed steady until the end of the "Regularity Stage" as marked in the Road Book and **possibly** indicated at the roadside by the FIA-approved standardised signal.

Alternative set-ups of the Regularity Stages starting points can be approved, provided that the Organisers describe these in detail in the Supplementary Regulations **or by additional notification**.

#### **6 7. Table of penalties**

- For every one tenth (1/10) of a second divergence from the calculated correct time of the car's movement from one Regularity Timing Control point to the next along the Regularity Stage: One (1) penalty point (Art. **5 5**).
- For every minute, or fraction of a minute, that the car arrives early at a Time Control station: Sixty (60) penalty points (Art. **5 5**).
- For every minute, or fraction of a minute, that the car arrives late at a Time Control station:

- Dix (10) points de pénalité (Art. 6 5).
- Si le retard de présentation à un poste de contrôle horaire ou les retards accumulés à un ou tous les postes de contrôle horaire de la même étape quotidienne dépassent 30 minutes : ~~Pénalités à l'appréciation des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve (Art. 4.11)~~ **3600 points de pénalité.**
  - ~~Si le retard de présentation à un poste de contrôle horaire ou les retards accumulés à un ou tous les postes de contrôle horaire de la même étape quotidienne dépassent 60 minutes : Pénalités à l'appréciation des Commissaires Sportifs, allant jusqu'à la disqualification de l'épreuve (Art. 4.11).~~
  - Non présentation à un poste de contrôle horaire, à un poste de contrôle horaire de regroupement ou à un poste de contrôle horaire d'arrivée d'étape : ~~Pénalités à l'appréciation des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve~~ **1800 points de pénalité.**
  - Non présentation au départ d'une Spéciale de Régularité ou écart délibéré par rapport à l'itinéraire du Road Book : ~~Pénalités à l'appréciation des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve~~ **3600 points de pénalité.**
  - Tentative pour recevoir ou communiquer des informations concernant les positions des postes de chronométrage secrets sur les épreuves de régularité : **Disqualification Exclusion** de l'épreuve.
  - Changement non autorisé d'un membre de l'équipage : **Disqualification Exclusion** de l'épreuve.
  - Perte du carnet de contrôle : ~~Pénalités à l'appréciation des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve~~ **3600 points de pénalité.**
  - Correction/amendement apporté(e) au carnet de contrôle : **Disqualification Exclusion** de l'épreuve (Art. 3 4.5).
  - Blocage délibéré de la route ou comportement anti-sportif : Pénalité à l'appréciation des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à **la disqualification Exclusion** de l'épreuve (Art. 3 4.9).
  - Les véhicules seront classés sur la base de la somme des points de pénalité accumulés lors des spéciales de régularité et des "secteurs de liaison" (pénalités routières). Le véhicule avec le moins de points de pénalité au total occupera la meilleure position.

**6 7.1. Rectification de la pénalité de disqualification d'exclusion dans des cas particuliers**

- Ten (10) penalty points (Art. 5 6).
- ~~Where the check-in delay in one Time Control station or the accumulated delays in some or all of the Time Control stations of the same daily leg exceed 30 minutes: Penalties at the Stewards' discretion, going as far as exclusion from the event (Art. 4.11)~~ **3,600 penalty points.**
  - ~~Where the check-in delay at one Time Control station or the accumulated delays at some or all of the Time Control stations of the same daily leg exceed 60 minutes: Penalties at the Stewards' discretion, going as far as disqualification from the event (Art. 4.11).~~
  - Failure to check in at one Time Control station, ~~or at one a~~ Regrouping Time Control station or at the finish of a leg Time Control station: ~~Penalties at the Stewards' discretion, going as far as exclusion from the event.~~ **1,800 penalty points.**
  - For a no-show at the start of a Regularity Stage or any deliberate deviation from the Road Book itinerary: ~~Penalties at the Stewards' discretion, going as far as exclusion from the event~~ **3,600 penalty points.**
  - Where an attempt is made to receive or to communicate information regarding the positions of the secret timing posts along the Regularity Stages: **Disqualification Exclusion** from the event.
  - For the unauthorised change of a member of the crew: **Disqualification Exclusion** from the event.
  - For loss of the Time Card: ~~Penalties at the Stewards' discretion, going as far as exclusion from the event~~ **3,600 penalty points.**
  - For making a correction/amendment on the Time Card: **Disqualification Exclusion** from the event (Art. 3 4.5).
  - For deliberately blocking the road or for unsportsmanlike behaviour: Penalty at the Stewards' discretion, going as far as **disqualification exclusion** from the event (Art. 3 4.9).
  - Vehicles will be classified on the basis of the sum of penalty points accumulated from the Regularity Stages and from the "Connecting Sections" (road penalties). The vehicle with the fewest total penalty points will be in the best position.

**6 7.1. Rectification of the penalty of disqualification exclusion in particular cases**

Si un concurrent connaît un problème tel qu'un accident, un incident mécanique ou autre et doit s'arrêter pendant une étape (excepté la dernière), il peut demander de prendre un nouveau départ lors de la prochaine étape. Pour ce faire, une demande écrite doit être adressée au Directeur de Course au moins 30 minutes avant la réunion des Commissaires Sportifs lors de laquelle la liste de départ de l'étape suivante est approuvée.

If a competitor encounters any problems such as a crash, mechanical issue or other and has to stop during **one a** leg (except the last one), he is allowed to ask to restart at the next leg. A written request needs to be submitted to the Clerk of the Course at least 30 minutes before the Stewards' meeting that approves the starting list for next leg.

Si le motif de l'arrêt est un accident ou un problème mécanique, la voiture doit être contrôlée par un commissaire technique au moins 30 minutes avant son heure de départ officielle pour la prochaine étape. Sur proposition du commissaire technique, principalement pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course est autorisé à arrêter définitivement la voiture.

If the reason for the stop is a crash or a mechanical issue, the car has to be checked by a technical marshal at least 30 minutes before his official starting time for the next leg. On the proposal of the technical marshal, typically for safety reasons, the Clerk of the Course is allowed to definitively stop the car.

Un équipage qui prend le départ dans des conditions de rectification se verra infliger une pénalité équivalent à la somme des points de pénalité marqués par le concurrent le plus mal classé lors de l'étape en cours, augmentés de 10 %. Le concurrent a le droit de figurer au classement final.

A crew that starts in rectification conditions will receive a penalty equal to the sum of the penalty points of the worst-classified competitor during the actual leg plus 10%. The competitor is entitled to be included in the final classification.

#### **6 7.2. Ex æquo lors d'une épreuve**

Si plusieurs voitures ont le même nombre de points, les positions relatives seront déterminées en fonction des résultats des spéciales de régularité en comparant les nombres de premières places, deuxièmes places, etc. obtenues ; sinon les voitures concernées resteront à la même place.

#### **6 7.2. Dead Heat for an event**

When cars have the same number of points, the relative positions will be determined according to the results of the Regularity Stages by comparing the most first places, most second places and so on; otherwise the cars involved will stay in the same position.

#### **7 8. Engagements**

Les bulletins d'engagement doivent être soumis à l'adresse officielle de l'Organisateur.

#### **7 8. Entry**

The Entry Forms must be sent to the official **O**rganiser's address.

La soumission du bulletin d'engagement prouvera que le concurrent et les membres de l'équipage ont accepté de se conformer à toutes les réglementations applicables à l'épreuve.

The submission of the entry form will constitute proof that the entrant and the crew members have agreed to respect all the regulations applicable to the event.

Les informations détaillées concernant les membres de l'équipage doivent être confirmées au moins 7 jours avant les vérifications administratives.

Details of the crew members must be confirmed at least seven (7) days before the administrative checks.

Les Organismes informeront les demandeurs de l'acceptation ou non de leurs demandes d'engagement par e-mail ou par fax, au plus tard deux jours après la réception de la demande complète et du paiement du droit.

The Organisers will inform the applicants of the acceptance, or not, of their entry applications by email or fax, at the latest two (2) days after receipt of the completed and financially settled application.

Les Organismes se réservent le droit de refuser toute demande d'engagement à leur appréciation. Ce droit est soumis aux conditions de l'Article

The Organisers reserve the right to reject any entry application at their discretion. This right is subject to the conditions of Article 3.14 of the ISC

3.14 du CSI et à l'Article 8A des Prescriptions Générales applicables à tous les Championnats de la FIA.

Un membre d'équipage ne peut être remplacé qu'avant les contrôles administratifs et cela doit être approuvé par l'Organisateur.

Seuls les Commissaires Sportifs de l'épreuve peuvent autoriser le remplacement de tout membre d'un équipage après la publication de la liste des participants.

Une voiture ne pourra être remplacée qu'avec l'accord de l'Organisateur et après acceptation des Commissaires Sportifs. Une voiture remplacée ne peut prendre le départ sans être contrôlée par le commissaire technique et approuvée par le délégué technique de la FIA.

Un concurrent qui souhaite remplacer une voiture ou un membre d'équipage doit soumettre une demande au Chargé des relations avec les concurrents.

Le remplacement d'une voiture ou d'un membre d'équipage ne peut être effectué dans les 60 minutes précédant le départ officiel de l'épreuve et doit être effectué au plus tard avant d'entrer dans le Parc Fermé.

**Si un membre d'équipage doit être remplacé, il doit l'être 60 minutes avant le départ officiel de l'épreuve ; le nouveau membre d'équipage doit s'être soumis aux vérifications administratives.**

### 8 9. Sponsors des concurrents

Tout participant sponsorisé par une société commerciale, dont les marques "XXX" figureront sur la voiture et/ou sur les vêtements de l'équipage, est obligé de le déclarer aux Organismes au moment de la soumission de son bulletin d'engagement pour obtenir leur approbation.

L'objectif est d'éviter toute publicité de produits ou de services non conformes aux buts de l'épreuve et, plus en général, du sport automobile et/ou aux limitations définies par la FIA.

**Tout support ou toute publicité contraire à la morale, aux bonnes mœurs ou aux habitudes est interdit(e).**

### 9 10. Publicité de l'épreuve

Tous les participants, en s'inscrivant à l'épreuve, autorisent les Organismes à utiliser librement leurs noms et les noms des membres de leur

and Article 8A of the General Prescriptions applicable to all FIA Championships.

A crew member may only be replaced before the administrative checks, upon approval of the Organiser.

Only the Stewards of the event can approve the replacement of any crew member after the publication of the participants' list.

A car may be replaced only if approved by the Organiser and accepted by the Stewards of the event. A replaced car cannot start without being checked by the technical marshal scrutineer and approved by the FIA technical delegate.

A competitor who wants to replace a car or crew member has to submit a request to the Competitors Relations Officer.

A replacement of a car or crew member cannot be made within 60 minutes of the official start of the event and at the latest must be made before entering the Parc Fermé.

**If a crew member has to be replaced, this must be done 60 minutes before the official start of the event; the new crew member must have undergone administrative checks.**

### 8 9. Participants' Supporters

Any participant who is supported by a commercial firm, the "XXX" trademarks of which will be displayed on his car and/or on the crew's clothing, is obliged to declare this to the Organisers, requesting their approval when submitting the entry form.

The reasoning behind this is to avoid any advertising of products or services that are not in line with the aims of the event or, more generally, with the motor sport targets and/or the limitations defined by the FIA.

**Any support or publicity that goes against ethical values, good morals or good practices is forbidden.**

### 9 10. Event Publicity

By entering the event, all participants authorise the Organisers to make free use, in event reports, press releases, and any publicity materials, of

équipage ainsi que les données des véhicules dans les rapports d'épreuve, communiqués de presse et tout matériel publicitaire.

their names, as well the names of their crew members and their car's data.

Ils donnent également leur consentement pour tout matériel publicitaire qui pourra être publié par les Organisateurs et qui contiendra une référence à leurs noms et aux données de leurs voitures.

They also declare their consent in respect of any publicity material that may be issued by the Organisers in which reference may be made to their names and their car's data.

~~L'Organisateur fournira aux participants le matériel et les services suivants :~~

~~The Organisers will provide the participants with various materials and services as follows:~~

~~— Road Book  
— Règlement particulier  
— Numéros de compétition  
— Cartes d'identification des équipages~~

~~— Road Book  
— Supplementary Regulations  
— Competition numbers  
— Crew identification cards~~

#### **10 11. Conditions particulières — Plaques de rallye**

#### **10 11. Specific Terms — Rally Plates**

Tout amendement ou ajout au présent règlement, toute clarification ou information essentielle aux participants publié(e) après la publication du Règlement Particulier sera communiqué(e) au moyen d'Annonces ou d'Additifs officiels datés et numérotés.

Any amendment or addition to these regulations, as well as any clarification or information essential to the participants that is issued after the publication of the Supplementary Regulations, will be communicated by officially numbered and dated Bulletins or Informative Announcements.

Ils seront distribués à tous les participants qui devront en accuser réception par émargement et seront ensuite affichés sur le panneau d'affichage officiel.

These will be distributed to all participants, who will sign their acknowledgement, and will then be posted on the official notice board.

Dans le cas où il serait impossible d'appliquer cette procédure, en raison des circonstances, les Organisateurs feront de leur mieux pour informer tous les participants à l'aide de tout moyen à leur disposition.

Where this procedure is impossible to apply, because of the circumstances, the Organisers will do their best to inform all the participants using any available means.

Tout point non prévu dans le présent règlement sera soumis à la décision des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

Any issue not prescribed in these regulations is subject to the decisions of the Stewards of the Event.

~~Lors des vérifications administratives, le Comité d'Organisation fournira à chaque équipage deux (2) plaques de rallye et les numéros de compétition qui devront être visibles sur la voiture dans une zone de 40 cm x 60 cm ou une zone circulaire équivalente et devraient être clairement affichés de chaque côté de la voiture.~~

~~During the administrative checks, the Organising Committee will provide each crew with two (2) rally plates and their competition numbers, which must be displayed on the cars in an area covering 40 cm x 60 cm, or an equivalent circular area, and should be clearly displayed on each side of the car.~~

#### **11 12. Numéros de compétition, documents et plaques de rallye**

#### **11 12. Competition Numbers, documents and rally plates**

Les participants se verront attribuer leur numéro de participation durant les vérifications administratives. Celui-ci devra demeurer intact et être clairement visible pendant toute la durée de l'épreuve. Le nom de l'épreuve et les logos des Organisateurs et des sponsors figureront également sur les panneaux des portières sur

Participants will be allocated their participation numbers during the administrative checks and these should remain intact and clearly visible throughout the event. The side door signs bearing the competition number will also contain the name of the event and the logos of the Organisers and Sponsors.



lesquelles se trouve le numéro de compétition.

**L'Organisateur fournira aux participants le matériel et les services suivants :**

- Road Book
- Règlement Particulier
- Numéros de compétition
- Cartes d'identification des équipages

**Lors des vérifications administratives, le Comité d'Organisation fournira à chaque équipage deux (2) plaques de rallye et les numéros de compétition qui devront être visibles sur la voiture dans une zone de 40 cm x 60 cm ou une zone circulaire équivalente et devraient être clairement affichés de chaque côté de la voiture.**

Une Annexe au présent règlement précisera les emplacements du véhicule sur lesquels ce matériel publicitaire et ces indications doivent être affichés.

**Si un concurrent refuse de montrer à l'Organisateur la publicité sur la voiture, l'Organisateur a le droit d'exiger un droit d'engagement plus élevé jusqu'à concurrence du double.**

#### **12 13. Classements**

A la fin de chaque épreuve, les classements suivants seront établis :

Les points seront attribués comme suit :

- 1<sup>er</sup> : 10 points
- 2<sup>ème</sup> : 8 points
- 3<sup>ème</sup> : 6 points
- 4<sup>ème</sup> : 5 points
- 5<sup>ème</sup> : 4 points
- 6<sup>ème</sup> : 3 points
- 7<sup>ème</sup> : 2 points
- 8<sup>ème</sup> : 1 point.

**Coefficient pour la longueur de l'épreuve :**

**Coefficient 2,0 : longueur totale supérieure à 600 km, spéciales de régularité 200 km minimum.**

**Coefficient 1,5 : longueur totale de plus de 400 km jusqu'à 600 km, spéciales de régularité 150 km minimum.**

**Coefficient 1,0 : longueur totale jusqu'à 400 km, spéciales de régularité 100 km minimum.**

**Coefficient pour îles et pays particuliers :**

**The Organisers will provide the participants with various materials and services as follows:**

- Road Book
- Supplementary Regulations
- Competition numbers
- Crew identification cards

**During the administrative checks, the Organising Committee will provide each crew with two (2) rally plates and their competition numbers, which must be displayed on the cars in an area covering 40 cm x 60 cm, or an equivalent circular area, and should be clearly displayed on each side of the car.**

An Appendix to the present regulations will specify the correct places on the vehicle on which this indicative and advertising material should be posted.

**If a competitor refuses to show the Organisers the advertising on the car, the Organiser has the right to require a higher entry fee up to double the fee.**

#### **12 13. Classifications**

At the end of each event, the following classifications will be established:

Points will be allocated as follows:

- 1<sup>st</sup>: 10 points
- 2<sup>nd</sup>: 8 points
- 3<sup>rd</sup>: 6 points
- 4<sup>th</sup>: 5 points
- 5<sup>th</sup>: 4 points
- 6<sup>th</sup>: 3 points
- 7<sup>th</sup>: 2 points
- 8<sup>th</sup>: 1 point.

**Coefficient for the length of event:**

**Coefficient 2.0: Total length over 600 km, minimum 200 km for Regularity Stages.**

**Coefficient 1.5: Total length over 400 km up to 600 km, minimum 150 km for Regularity Stages**

**Coefficient 1.0: Total length up to 400 km, minimum 100 km for Regularity Stages.**

**Coefficient for special countries and islands:**

**Coefficient 1,5 : épreuves hors Europe et Islande, Irlande, Madère et îles Canaries.**

**Coefficient 1,5: Events outside Europe and Iceland, Ireland, Madeira and the Canary islands.**

**Coefficient 1,0 : tous les autres pays d'Europe.**

**Coefficient 1,0: All other countries in Europe.**

**Les coefficients applicables à la longueur et au pays sont multipliés l'un par l'autre. Par exemple, pour une épreuve à Madère de plus de 400 km, le coefficient sera de  $1,5 \times 1,5 = 2,25$ .**

**The coefficients for length and country shall be multiplied by each other, e.g. an event in Madeira more than 400 km will be  $1,5 \times 1,5 = 2,25$ .**

Le titre **pour la Coupe de Régularité** sera attribué aux pilotes/copilotes ayant marqué le plus grand nombre de points, en tenant compte des résultats de toutes les épreuves de la Coupe, **moins 1 (n-1) si jusqu'à 10 épreuves ont été achevées et moins 2 (n-2) si 11 épreuves ou plus ont été achevées**. Toutefois, les points des pilotes/copilotes d'au moins deux épreuves seront pris en compte.

The title **for the Regularity Cup** will be awarded to the drivers/co-drivers having scored the highest number of points, taking into account the results of all the events in the Cup, **minus 1 (n-1) if there are up to ten events completed and, minus 2 (n-2) if there are 11 events or more completed**. However, the drivers'/co-drivers' points from at least two events will be taken into account.

Pour toutes les épreuves, les points de Coupe seront attribués uniquement si trois (3) concurrents au moins ont pris le départ de la course.

For all events, points will be awarded for the Cup only if a minimum of three (3) competitors have started the race.

#### **13 14. Recharge / Ravitaillement - Tests de consommation et d'éco-conduite**

#### **13 14. Recharging/Refueling - Consumption and eco-driving tests**

**La recharge sera effectuée par l'Organisateur. La recharge pourra également être effectuée par les concurrents uniquement si elle se déroule en dehors de la partie du parcours où la consommation d'énergie est mesurée et s'il en est fait mention dans le Règlement Particulier. Si l'Organisateur fournit des bornes de recharge, les unités et prises fournies doivent être indiquées dans le Règlement Particulier. Si l'Organisateur fournit du carburant pour les véhicules électriques à piles à combustible (FCEV), le carburant fourni doit être indiqué dans le Règlement Particulier. Les tests de consommation et d'éco-conduite ne font pas partie de la Coupe E-Rallye de Régularité et ne seront pas pris en considération pour les résultats de la Coupe E-Rallye de Régularité. Une compétition de la Coupe de Consommation E-Rallye sera organisée dans le cadre de la même épreuve. Voir le Règlement Sportif de la Coupe de Consommation d'Énergie E-Rallye.**

**Recharging will be done by the Organiser. It can also be done by the competitors, but only outside the part of the course where energy consumption is performed and if it is mentioned in the Supplementary Regulations. If the Organiser provides recharging points, the provided units and plugs must be listed in the Supplementary Regulations. If the Organiser provides fuel for FCEVs, the provided fuel must be listed in the Supplementary Regulations. Energy consumption and eco-driving tests are not part of the E-Rally Regularity Cup and shall not be considered for the E-Rally Regularity Cup results. An E-Rally Consumption Cup competition will be organised during the same event. See the Sporting Regulations for the E-Rally Energy Consumption Cup.**

~~Les tests de consommation et d'éco-conduite ne font pas partie de la Coupe E-Rallye de Régularité et ne seront pas pris en considération pour les résultats de la Coupe. Si un~~

~~Consumption and eco-driving tests are not part of the E-Rally Regularity Cup and shall not be considered for the Cup results. Should an Organiser decide to run the Energy Consumption~~

Organisateur décide d'organiser le test de l'Indice de consommation d'énergie, il est libre de créer son propre règlement. S'il utilise la réglementation de la FIA, il est tenu de le faire dans le respect des paragraphes figurant dans un règlement distinct de la FIA.

Index test, they are free to create their own regulations. If they use the FIA regulations they are obliged to hold this test in full compliance with the paragraphs stated in separate FIA regulations.

#### **14 15 Ex æquo pour la Coupe de Régularité :**

##### a) Pilotes et copilotes

Pour départager des pilotes ou copilotes ayant marqué exactement le même nombre total de points, la règle sera la suivante :

- en fonction du plus grand nombre de premières places, puis de deuxièmes places, puis de troisièmes places, etc., obtenues aux classements des Compétitions prises en compte ;

- en fonction du plus grand nombre de meilleures places obtenues aux classements de toutes les Compétitions auxquelles desquelles aura pris part le départ chacun des pilotes ou copilotes totalisant le même nombre de points ;

- en cas de nouvel ex æquo, la FIA/CCENE décidera quel est le vainqueur sur la base de toute autre considération qui lui semblera appropriée.

##### b) Constructeurs

Pour départager des constructeurs ayant obtenu exactement le même nombre total de points, la règle sera la suivante :

- en fonction du plus grand nombre de meilleures places obtenues dans le nombre de Compétitions prises en compte en ne considérant qu'une seule place pour chacun d'eux ;

- en fonction du plus grand nombre de meilleures places obtenues dans toutes les Compétitions auxquelles desquelles les constructeurs ex æquo ont pris part le départ, en tenant compte d'une seule place pour chacun d'eux ;

- en fonction du plus grand nombre de meilleures places obtenues dans toutes les Compétitions auxquelles desquelles les constructeurs ex æquo ont pris part le départ ;

- si un constructeur a obtenu plus d'une place dans la même Compétition, les points de ces places seront additionnés ;

- en cas de nouvel ex æquo, la FIA/CCENE décidera quel est le vainqueur sur la base de toute autre considération qui lui semblera appropriée.

#### **14 15 Dead Heat for the Regularity Cup:**

##### a) Drivers and co-drivers

The rule for deciding between drivers or co-drivers who have scored exactly the same total number of points shall be:

- according to the greater number of first places, then second places, then third places, etc., achieved in the classifications of the Competitions taken into account;

- according to the greater number of highest places achieved in the classifications of all the Competitions in which each of the drivers or co-drivers with the same points scored has taken part started;

- in the case of a further tie, the FIA/ENECC itself will decide the winner, on the basis of whichever other considerations it deems fit.

##### b) Manufacturers

The rule for deciding between manufacturers that have scored exactly the same total number of points shall be as follows:

- according to the greater number of highest places achieved in the number of Competitions taken into account, considering only considering one place for each of them;

- according to the greater number of highest places achieved in all Competitions in which the tied manufacturers have taken part started, taking into account only one place for each of them;

- according to the greater number of highest places achieved in all the Competitions in which the tied manufacturers have taken part started;

- if a manufacturer has achieved more than one place in the same Competition, points for these places will be added together;

- in the case of a further tie, the FIA/ENECC itself will decide the winner, on the basis of whatever other considerations it deems fit.

#### **15 16. Récompenses de la FIA**

#### **15 16. FIA Awards**

Les récompenses de la FIA seront attribuées aux pilotes et copilotes ayant participé à au moins deux épreuves, dans des pays différents, de la Coupe E-Rallye de Régularité de la FIA, si le calendrier de la Coupe comprend trois épreuves ou plus.

a) Coupes pour Pilotes et Copilotes

Deux Trophées au pilote et au copilote vainqueurs ayant obtenu le plus grand nombre de points.

b) Coupes des Constructeurs

Les constructeurs se conformeront aux exigences figurant à l'Article 2 ci-dessus.

- Une Coupe pour le constructeur (même échelle de points que celle définie ci-dessus - voir Article 12 13).

Pour la Coupe des Constructeurs, seule la voiture/marque de voiture la mieux classée dans chaque épreuve pourra marquer des points.

**16 18. Couverture d'assurance**

Le règlement Particulier doit indiquer avec précision tous les détails concernant la couverture d'assurance souscrite par les Organisateurs.

Sur le certificat figureront les noms des concurrents et des équipages, de la FIA et des officiels du rallye (description des risques et des montants couverts). Le montant couvert devrait être libellé en dollars ou en euros.

**16 18.1. Couverture de responsabilité civile**

**16 18.1.1** La prime d'assurance qui doit être comprise dans le droit d'engagement doit fournir une couverture de responsabilité civile à l'égard des tiers (responsabilité civile).

**16 18.1.2.** La couverture de responsabilité civile sera en plus de et sans préjudice de toute police d'assurance personnelle détenue par un concurrent ou toute autre personne ou entité légale participant au rallye.

**16 18.1.3.** L'assurance devra être effective au moins pendant la mise au point ou les essais libres et la spéciale de Qualification et pour les équipages parcourant l'itinéraire du rallye depuis le départ de la première partie compétitive jusqu'à la fin du rallye ou dès le moment de l'abandon permanent ou de la disqualification.

Les voitures ayant abandonné et ayant pris un nouveau départ ne seront pas considérées comme ayant abandonné définitivement.

The FIA awards will be allocated to the drivers and co-drivers who have taken part in a minimum of two events, in different countries, in the FIA E-Rally Regularity Cup, if the Cup calendar contains three or more events.

a) Drivers and Co-Drivers' Cups

Two Trophies for the winning driver and co-driver with the highest number of points.

b) Manufacturers' Cups

Manufacturers shall comply with requirements stated in Article 2 above.

- One Cup to the manufacturer (the same scale of points as that defined above - see Article 12 13).

For the Manufacturers' Cup, only the best-placed car/make of car in each event can score points.

**16 18. Insurance cover**

The Supplementary Regulations must give details concerning insurance cover taken out by the Organisers.

The certificate shall name the competitors and crews, the FIA and the officials of the rally (description of the risks and amounts covered). The amount covered should be expressed in USD or Euros.

**16 18.1. Public liability cover**

**16 18.1.1.** The insurance premium which must be included in the entry fee must guarantee adequate cover for civil liability towards third parties (public liability).

**16 18.1.2.** Public Liability cover shall be in addition to and without prejudice to any personal insurance policy held by a competitor or any other person or legal entity taking part in the rally.

**16 18.1.3.** The insurance cover must at least be in effect during the shakedown or Free Practice and the Qualifying Stage and then, for crews running within the itinerary of the rally, from the start of the first competition element until the end of the rally or at the moment of permanent retirement or disqualification.

Cars having retired and restarted shall not be considered to have permanently retired.

**16 18.2. Exclusion de la couverture**

Les véhicules d'assistance et les véhicules utilisés aux fins des reconnaissances ne sont pas couverts par la police d'assurance du rallye.

----(\*\*\*\*)----

**16 18.2. Exclusion of cover**

The service vehicles and cars used for reconnaissance are not covered by the insurance policy of the rally.

----(\*\*\*\*)----